

SELH (CSQ)

*Syndicat de l'enseignement
de Louis-Hémon (CSQ)*

ÉDITION DU 24 SEPTEMBRE 2012

INFORMA

UNE TRÈS BELLE RENTRÉE 2012



En espérant que la rentrée s'est bien déroulée pour vous et que l'été qui fût très généreux en soleil vous a permis de faire le plein d'énergie, nous tenons à vous souhaiter une bonne année scolaire.

Depuis la mi-août, certaines choses se sont mises en place, dont l'octroi des contrats à temps partiel au secteur des jeunes ainsi qu'à l'éducation des adultes et l'engagement de nouveaux enseignants. De plus, nous avons déjà eu une rencontre du conseil d'administration, du comité des finances et du comité paritaire, ainsi que la première rencontre de vos personnes déléguées, à qui nous avons transmis un ensemble d'informations utiles en ce début d'année scolaire.

Bref, heureusement que les vacances nous ont permis de faire le plein d'énergie afin d'entamer la rentrée du bon pied.

*France Lapierre, présidente
Mario Simard, vice-président*

ÉLECTIONS PROVINCIALES

Saluons d'entrée de jeu l'arrivée d'une femme pour la première fois à la tête du gouvernement du Québec. Nous souhaitons que le nouveau gouvernement, bien que minoritaire, s'attaque à des enjeux plus importants que celui des structures. Il est pressant de s'attarder aux conditions d'apprentissage des jeunes, en donnant suite aux engagements concernant la lutte au décrochage scolaire et à la mise en place d'un chantier sur l'alphabétisation.

Nous souhaitons également que les ajustements apportés au programme de lecture négociés avec le MELS se concrétisent le plus rapidement possible. De plus, le prochain gouvernement doit tout mettre en œuvre afin d'améliorer les investissements pour les services aux élèves. Nous espérons aussi qu'il sera en mesure de mettre en place ses promesses concernant les maternelles quatre ans.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Le directeur général, monsieur Serge Bergeron, a convoqué vos représentants syndicaux afin de leur présenter la nouvelle planification stratégique de la commission scolaire. La rencontre fût très cordiale et instructive. De notre point de vue, la planification stratégique, à laquelle trois de nos enseignants ont participé (madame Gabrielle Charbonneau, monsieur François Ouellet et monsieur Dany Privé), vient s'ancrer dans le vécu de nos membres de façon plus concrète que dans les dernières années.

COMITÉ PARITAIRE EHDAA COMMISSION

Enseignants-ressources

Le comité paritaire s'est réuni tôt en septembre pour procéder à la répartition de 173 périodes par cycle pour la libération d'enseignants afin d'agir à titre d'enseignants-ressources dans les écoles secondaires. La répartition des périodes par cycle est la suivante :

Cité étudiante :	37
Polyvalente des Quatre-Vents :	54
Polyvalente de Normandin :	26
Polyvalente Jean-Dolbeau :	20
École Secondaire des Chutes :	36

Ces périodes permettent à des enseignants à temps plein, qui sont choisis par l'équipe école, d'œuvrer auprès des élèves de 1^{re}, 2^e et 3^e années du secondaire ayant des troubles du comportement ou ayant un an de retard en 1^{re} année du secondaire. Ces périodes de libération doivent être inscrites dans l'horaire de chaque enseignant-ressource.

Soutien à l'intégration des élèves en difficulté d'apprentissage et à risque

Le comité paritaire a également recommandé à la commission scolaire la répartition d'une allocation de 94 900 \$ pour l'octroi de périodes du champ 1 afin de venir en aide aux élèves en difficulté d'apprentissage et à risque des écoles secondaires. Il appartiendra au comité école EHDAA de veiller à la distribution de ces périodes auprès des élèves concernés. L'allocation devrait être répartie de la manière suivante :

Cité étudiante :	21 290 \$
Polyvalente des Quatre-Vents :	28 753 \$
Polyvalente de Normandin :	15 319 \$
Polyvalente Jean-Dolbeau :	18 540 \$
École Secondaire des Chutes :	10 998 \$

Mesure 30059 Libération pour les PIA

La direction des services éducatifs a déposé un tableau faisant état de l'allocation de 56 369 \$ pour la libération d'enseignants afin d'assister à des plans d'intervention. Vos personnes déléguées ont en main ce tableau et elles seront en mesure de vous donner les détails pertinents.

Soutien à la composition de la classe

Au primaire, le projet « Enseignant répit » se poursuivra cette année. Il devrait débuter dès le début de la deuxième étape. Sa durée sera déterminée en fonction des coûts engendrés. La répartition de ces périodes est faite selon le nombre d'élèves identifiés en troubles de comportement.

OUTIL DE TRAVAIL QUOTIDIEN

À la fin de l'année scolaire 2011-2012, vous avez reçu votre agenda syndical « L'Outil de travail quotidien » qui vous présente plusieurs informations utiles.



Grâce à la générosité de nos commanditaires, nous pouvons venir en aide aux enfants de notre territoire qui sont dans le besoin, que ce soit pour l'achat de chaussures, vêtements, matériel scolaire ou autres. Près de 750 \$ sont disponibles à cette fin. Adressez-vous à France Lapierre qui pourra vous expliquer la démarche à suivre en conformité avec la politique de dons du SELH (CSQ).

VOUS AVEZ DÉMÉNAGÉ PENDANT L'ÉTÉ?

Veillez aviser Nathalie Gaudreault au syndicat de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone afin que nous puissions facilement vous rejoindre!

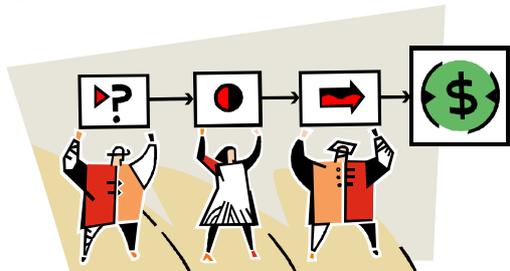


LE CALCUL DES RAPPORTS MAÎTRES-ÉLÈVES ET LA MARGE DE MANOEUVRE



Le ministère, pour déterminer le financement du nombre de postes enseignants par commission scolaire, utilise une formule de calcul assez simple. Il prend le total des élèves de chacun des secteurs (préscolaire, primaire, secondaire) et le divise par un chiffre qu'il appelle le rapport maître-élève. Le résultat nous donne le nombre d'enseignants financés par le ministère. À cela, nous ajoutons l'autre enveloppe pour le calcul du nombre de postes intitulée « Aide additionnelle aux élèves HDAA ».

Nous avons fait l'exercice, comme à chaque année, en faisant la comparaison entre ce financement et ce que la commission scolaire octroie réellement dans les écoles. Comme cette année la commission scolaire est en compression budgétaire et qu'elle mentionne que les coupures sont réalisées dans le budget « administratif », nous constatons qu'afin de ne pas trop empiéter dans ce budget « administratif », la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets a fait un exercice d'organisation scolaire extrêmement serré.



En effet, alors que le MELS finance un total de 478,53 enseignants, notre liste n'en comporte que 442, le chiffre le plus bas des cinq dernières années. Encore une fois, on voit là l'ampleur de la marge de manœuvre que la commission scolaire se donne. C'est l'équivalent de près de trois millions de dollars. Bien que les enveloppes soient toutes transférables entre elles, nous questionnons les choix de la commission scolaire. Se donne-t-elle réellement les moyens pour assurer la réussite de tous les élèves?

RESPONSABLE D'ÉCOLE



Les fonctions du responsable d'école que la commission scolaire détermine, sous l'autorité de la directrice ou du directeur, peuvent être les suivantes (liste non exhaustive) :

- ✚ En cas d'impossibilité ou difficulté à rejoindre la direction, prendre des décisions ponctuelles nécessaires à la bonne marche de l'école, à la sécurité des élèves et du personnel (blessure, maladie, urgence de toute nature, etc.);
- ✚ En cas d'absence non prévue ou de retard d'un(e) enseignant(e), prise en charge du groupe (ou de la surveillance) jusqu'à l'arrivée du (de la) suppléant(e) ou d'un(e) autre enseignant(e);
- ✚ En cas d'urgence, application du protocole prévu à cette fin ou communication avec les parents;
- ✚ En cas d'absence de la secrétaire, accueillir les parents et répondre au téléphone;
- ✚ En situation de désorganisation d'un élève, avoir un rôle spécifique;
- ✚ S'il y a lieu, répondre au déclenchement du système d'alarme;
- ✚ S'il y a lieu, vérifier que les lumières soient éteintes et les fenêtres fermées dans l'immeuble s'il quitte le dernier;
- ✚ Communiquer avec la direction pour toute problématique ou demande spécifique.

N. B. : Aucune tâche liée à la supervision du personnel (gestion des ressources humaines) ou à la gestion des ressources financières ne sont confiées à l'enseignant(e) responsable d'immeuble.

SÉCURITÉ D'EMPLOI

En 2010-2011, 30 contrats à temps plein (postes E1) ont été octroyés. L'an dernier (2011-2012), 23 postes ont été créés et pour l'année 2012-2013, on compte neuf nouveaux postes E1. La répartition de ces neuf postes est la suivante :

Année 2012-2013

Champ 1	Adaptation scolaire	1 poste
Champ 2	Préscolaire	1 poste
Champ 3	Primaire	3 postes
Champ 4	Anglais (primaire)	2 postes
Champ 6	Musique (primaire)	1 poste
Champ 19	Formation générale (secondaire)	1 poste

Pour l'année scolaire 2012-2013, trois enseignantes permanentes au secondaire ont été mises en disponibilité dans les champs suivants :

Champ 12 : Français

Champ 13 : Mathématiques et sciences et technologie

Champ 14 : Éthique et culture religieuse

Nous comptons 442 enseignants à temps plein pour l'année scolaire 2012-2013, ce qui correspond à neuf postes de moins qu'en 2011-2012. En avril dernier, la commission scolaire prévoyait une baisse d'environ 98 élèves, mais celle-ci devrait être moindre en date du 30 septembre 2012 et elle représente la plus faible baisse du nombre d'élèves depuis 1998.

Voici quelques statistiques au sujet du nombre d'enseignants réguliers à temps plein (E1) pour le secteur des jeunes depuis les cinq dernières années :

2008-2009	451 postes
2009-2010	443 postes
2010-2011	443 postes
2011-2012	451 postes
2012-2013	442 postes

SESSION DE PRÉPARATION À LA RETRAITE

Vous prévoyez prendre votre retraite entre le 1^{er} janvier 2013 et le 30 juin 2016? Une session de préparation à la retraite vous est offerte par l'AREQ



les **26 et 27 octobre** prochains à l'Hôtel Saguenay, Centre des congrès à Jonquière.

Les frais d'inscription sont payés par le SELH (CSQ) et vous recevrez un montant forfaitaire de 75 \$ afin de couvrir une partie de vos frais de déplacement et de repas. De plus, votre conjoint(e) peut assister à cette formation moyennant des frais d'inscription de 60 \$. Pour vous inscrire, contactez Nathalie Gaudreault au syndicat (418-679-3825).

POLITIQUE D'ENCADREMENT DES STAGIAIRES 2012-2013



À la suite de la rencontre du comité local des stages du 12 septembre dernier, il a été décidé que la compensation accordée aux enseignants qui superviseront des stages pourra s'effectuer de trois manières :

✚ **Compensation en temps (3 ½ journées)**

✚ **Compensation en argent (700 \$)**

✚ **Compensation mixte :**

- 1 journée compensée et 500 \$
- 2 journées compensées et 300 \$
- 3 journées compensées et 100 \$

Nous vous invitons à consulter la Politique d'encadrement des stagiaires 2012-2013 qui sera disponible sous peu dans les salles des enseignants des établissements ainsi que sur le site Internet du SELH (CSQ) sous l'onglet « Comités » dans la section « Comité local des stages ». Vous pouvez communiquer avec nous au syndicat pour obtenir plus d'information à ce sujet.

DÉFI PRÉVENTION JEUNESSE ET SÉCURITÉ PREMIER EMPLOI

Le Défi prévention jeunesse et Sécurité Premier emploi sont de retour pour l'année scolaire 2012-2013. La CSST encourage ainsi la réalisation de projets de sensibilisation des jeunes d'âge scolaire aux risques présents dans leur quotidien ou dans un premier emploi. La CSQ est par ailleurs partenaire de ce programme d'éducation à la prévention en milieu scolaire. En 2011-2012, 62 projets ont été acceptés dans 24 écoles primaires et secondaires de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets. En participant, vous courrez la chance d'obtenir une aide financière pouvant atteindre 300 \$.



Vous pouvez vous inscrire en ligne au www.jeunesautravail.com. Vous y trouverez des exemples de projets inspirants et de l'information sur les critères d'admissibilité. La période d'inscription est en cours depuis le mois d'août, et ce, jusqu'à l'épuisement du budget. Vous pouvez également consulter les personnes déléguées de vos écoles puisqu'elles ont reçu un dépliant explicatif à ce sujet. Bonne chance!

LES MÉDICAMENTS : S'INFORMER ET LES MAGASINER



La majorité des personnes assurées pensent que les prix des médicaments sont identiques d'une pharmacie à l'autre : ce n'est pas le cas.

En fait, en plus du prix du médicament breveté, le prix déterminé par le pharmacien comprend des honoraires d'exécution de l'ordonnance, des coûts d'exploitation (loyer, électricité, salaire des employés, etc.) et sa marge bénéficiaire. Le prix des médicaments est identique, c'est le prix du service qui diffère.

Alors, si le régime d'assurance collective CSQ prévoit le remboursement des médicaments à 80 %, la part assumée par la personne adhérente, soit 20 %, est également tributaire du prix du médicament exigé en pharmacie. Plus les prix des médicaments sont élevés, plus la part assumée par la personne adhérente est élevée.

Il est cependant possible de faire évaluer le coût de notre panier de médicaments par quelques pharmacies et de choisir éventuellement la pharmacie où le prix est le plus avantageux pour l'ensemble des médicaments. Il faut toutefois éviter d'acheter tous ses médicaments dans des pharmacies différentes puisque le pharmacien doit avoir une vue d'ensemble de notre dossier.

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Malgré les compressions budgétaires imposées aux commissions scolaires, lors de leur séance du 26 juin dernier, les commissaires ont, et ce de façon unanime, voté en faveur de l'indexation de leur rémunération : la présidence du conseil à 20 871 \$, la vice-présidence à 9 404 \$ et les 21 commissaires à 7 029 \$. En addition du salaire afin de participer à des comités, le tout s'élève à 183 415 \$, sans compter tous les autres frais inhérents.

Campagne de valorisation de la profession enseignante

J'ENSEIGNE, JE PRÉPARE L'AVENIR

Venez témoigner de votre vécu à l'école !



Profmafierte.com

ENTENTE SUR LES ACTIVITÉS ÉTUDIANTES

L'année scolaire débute et vous n'avez pas encore pensé aux sorties éducatives à venir? Cela viendra bien assez vite. Avant de faire des réservations et d'entreprendre des démarches pour planifier les activités éducatives qui dépassent l'horaire, une entente avec la direction est nécessaire.

L'entente nationale prévoit, à la clause 8-2.02 D) et E) que les aménagements qui impliquent un dépassement des paramètres de la tâche sont déterminés **après entente entre la direction d'école et l'enseignante ou l'enseignant visé(e)**. Lorsque ces aménagements impliquent un tel dépassement, la direction **s'assure que le temps de dépassement est compensé** sur d'autres semaines de l'année.

Voici un exemple d'entente écrite que vous pouvez utiliser entre vous et votre direction avant que le conseil d'établissement n'approuve vos sorties :

1. Description du projet d'activités étudiantes
2. Temps requis pour le projet
3. Compensation convenue

En foi de quoi, les parties ont signé le ____ jour du mois de _____ 20____.

Enseignant(e)

Direction

c. c. : Syndicat de l'enseignement de Louis-Hémon (CSQ)
CPEE